

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

**BUREAU DU 18 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Étaient présents :**

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	----
<b>2<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur MARINIER Jean-François	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>3<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur LACROIX Eric
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	----	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	----	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Madame MICHOT Karine	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur HENAULT Damien	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	----		

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 20
- présents : 12
- volants : 16

**Date de convocation :**  
Le 12 mars 2024

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :** Madame OLIVIER Christine – Monsieur GOUTX Alain – Monsieur POMA Alain – Monsieur BIETTE Bernard – Monsieur MARTELLIERE Eric – Monsieur EPIAIS Jean-Pierre – Monsieur GIBAUT Patrick –

**Ont donné pouvoir :** Madame OLIVIER Christine à Monsieur MARINIER Jean-François – Monsieur GOUTX Alain à Monsieur PAOLETTI Jacques – Monsieur POMA Alain à Madame DELORD Martine – Monsieur GIBAUT Patrick à Madame COCHETON Stella

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N°18M24-1

**ATTRIBUTION DES AIDES A L'APPRENTISSAGE 2024**

Depuis 2016, dans le cadre de sa compétence « Développement Économique » la Communauté a mis un place un dispositif d'aide financière en sus des aides publiques pour les entreprises, employeurs et les collectivités du territoire communautaire qui recrutent un ou des apprentis. Depuis ce dispositif a été régulièrement révisé pour maintenir la dynamique de l'apprentissage en Val de Cher-Controis. Lors de la séance communautaire du 27 février 2023, le Conseil a adopté un nouveau dispositif.

Dans ce cadre, les dossiers de demandes d'aide à l'apprentissage suivants ont été adressés à la Communauté :

Demandeur	Date de réception	Apprenti	Montant
PÂTISSERIE H.B 2 Rue de la fonderie, CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	26/02/2024	LEVEQUE Julie, née le 05/10/2008, recrutée pour préparer un CAP Pâtissier sur 2 ans.	3 000,00 €
EARL LEVIEUGE La Hubardiére, 41400 VALLIERES-LES-GRANDES	23/02/2024	TOREAU Emilien, né le 17/02/2005, recruté pour préparer un CAPA Métiers de l'agriculture sur 2 ans.	3 000,00 €
RESTAURANT LE CHAPELIER 2 Route de Tours, 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	23/02/2024	DUTILH-DESPAQUIS Luna, née le 05/11/2008, recrutée pour préparer un CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant sur 1 an.	1 500,00 €
AQUALIA 5 Rue Nicolas Appert, CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	23/02/2024	DARBONVILLE Evan, né le 01/06/2008, recruté pour préparer un CAP constructeur de réseaux et canalisations sur 2 ans	3 000,00 €
		GARCIA Killian, né le 03/08/2008, recruté pour préparer un CAP constructeur de réseaux et canalisations sur 2 ans	3 000,00 €
LES JARDINS DU FOUZON 144 Rue Stendhal, 41130 MEUSNES	23/02/2024	GIBAUT Flavien, né le 27/09/2006, recruté pour préparer un CAPA Jardinier sur 1 an.	1 500,00 €
LECLERC CHRISTELLE COIFFURE 15 Rue Porte Grosset 41130 SELLES-SUR-CHER	23/02/2024	PHULPIN Margo, née le 27/12/2006, recrutée pour préparer un CAP coiffure sur 2 ans.	3 000,00 €

Et de la publication/notification le

RADLE TP 4 Rue des entrepreneurs CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	23/02/2024	GANGRY Yanis, né le 23/07/2003, recruté pour préparer un BTS TP sur 1 an.	1 500,00 €
		MAZEAU Lola, née le 27/08/2002, recrutée pour préparer un DCG sur 2 ans.	3 000,00 €
		COSTA Matteo, né le 06/08/2004, recruté pour préparer un Bac pro TP sur 1 an.	1 500,00 €
		MESNAGE Alexandre, né le 02/08/2004, recruté pour préparer un CAP Constructeur sur 1 an.	1 500,00 €
		GREGOIRE Killian, né le 30/01/2006, recruté pour préparer un CAP Constructeur sur 1 an.	1 500,00 €
SARL TURPIN 20 Route du Bellanger 41110 CHATEAUVIEUX	23/02/2024	CHUET-DUVOUX Antoine, né le 15/05/2008, recruté pour préparer un CAP Menuisier sur 2 ans.	3 000,00 €
		SAUVESTRE Charlie, né le 04/06/2004, recruté pour préparer un BP Menuisier sur 2 ans.	3 000,00 €
		DANIEL Corentin, né le 25/04/2005, recruté pour préparer un CAP Menuisier sur 2 ans.	3 000,00 €
RESTAURANT LES CLOSEAUX Les Closeaux 41400 VALLIERES-LES-GRANDES	23/02/2024	GAUCHER-UNGURU Gérard, né le 09/04/2008, recruté pour préparer un CAP cuisine sur 2 ans.	3 000,00 €
ETABLISSEMENT BOULANGER 25 Rue Principale 41140 SAINT-ROMAIN-SUR-CHER	23/02/2024	BOURDET Erwan, né le 24/11/2007, recruté pour préparer un CAP Boulanger sur 2 ans.	3 000,00 €
		FILIPPI Luigi, né le 30/10/2003, recruté pour préparer un CAP Boulanger sur 1 an	1 500,00 €
BOUGE TP La Bernardière CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	23/02/2024	FRANCHET Diego, né le 28/11/2008, recruté pour préparer un CAP Constructeur sur 2 ans.	3 000,00 €
LA BOTTE D'ASPERGES 52 Rue Pierre Henri Mauger CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	23/02/2024	FOUQUET Tom, né le 17/05/2004, recruté pour préparer un BTS Management en restauration sur 2 ans.	3 000,00 €
MAX VAUCHÉ PRODUCTION 2 Rue des Albizias CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	23/02/2024	LE TURDU Thomas, né le 11/11/2005, recruté pour préparer un CAP Chocolatier sur 1 an.	1 500,00 €
		GARNIER Elina, née le 28/02/2006, recrutée pour préparer un CAP Chocolatier sur 1 an.	1 500,00 €
		SPECTE Céline, née le 03/05/2004, recrutée pour préparer un BTS comptabilité sur 1 an.	1 500,00 €
		GUISEMBERT Cloé, née le 03/09/2004, recrutée pour préparer un CAP Chocolatier sur 1 an.	1 500,00 €
		BENEDETTI Coleen, née le 29/10/2005, recrutée pour préparer un CAP Chocolatier sur 1 an.	1 500,00 €
KAOLINE 81 Route de Blois, 41700 COUDES	23/02/2024	ANDRE Victoria, née le 27/05/2003, recrutée pour préparer un CAP Tournage en céramique sur 1 an.	1 500,00 €
ARC 41 5 La Hutterie, 41400 VALLIERES-LES-GRANDES	23/02/2024	ZADRAN Naimatullah, né le 30/08/2004, recruté pour préparer un CAP de métier du plâtre et de l'isolation sur 2 ans.	3 000,00 €
Total des aides à l'apprentissage			61 500,00 €

La Commission Finances et Moyens-Généraux réunie le 12 mars 2024 a examiné ces demandes et s'est prononcée favorablement sur chacune d'entre elles.

Et de la publication/notification le

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;  
 Vu la délibération N° 27F23-2 du Conseil communautaire du 12 mars 2024 adoptant le nouveau dispositif d'aides à l'apprentissage,  
 Vu le montant des crédits inscrits au budget de la Communauté ;

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'attribuer et de verser l'aide prévue par le dispositif d'aides à l'apprentissage comme suit :

Demandeur	Date de réception	Apprenti	Montant
PÂTISSERIE H.B 2 Rue de la fonderie, CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	26/02/2024	LEVEQUE Julie, née le 05/10/2008, recrutée pour préparer un CAP Pâtissier sur 2 ans.	3 000,00 €
EARL LEVIEUGE La Hubardiere, 41400 VALLIERES-LES-GRANDES	23/02/2024	TOREAU Emilien, né le 17/02/2005, recruté pour préparer un CAPA Métiers de l'agriculture sur 2 ans.	3 000,00 €
RESTAURANT LE CHAPELIER 2 Route de Tours, 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	23/02/2024	DUTILH-DESPAQUIS Luna, née le 05/11/2008, recrutée pour préparer un CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant sur 1 an.	1 500,00 €
AQUALIA 5 Rue Nicolas Appert, CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	23/02/2024	DARBONVILLE Evan, né le 01/06/2008, recruté pour préparer un CAP constructeur de réseaux et canalisations sur 2 ans	3 000,00 €
		GARCIA Killian, né le 03/08/2008, recruté pour préparer un CAP constructeur de réseaux et canalisations sur 2 ans	3 000,00 €
LES JARDINS DU FOUZON 144 Rue Stendhal, 41130 MEUSNES	23/02/2024	GIBAUT Flavien, né le 27/09/2006, recruté pour préparer un CAPA Jardinier sur 1 an.	1 500,00 €
LECLERC CHRISTELLE COIFFURE 15 Rue Porte Grosset 41130 SELLES-SUR-CHER	23/02/2024	PHULPIN Margo, née le 27/12/2006, recrutée pour préparer un CAP coiffure sur 2 ans.	3 000,00 €
RADLE TP 4 Rue des entrepreneurs CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	23/02/2024	GANGRY Yanis, né le 23/07/2003, recruté pour préparer un BTS TP sur 1 an.	1 500,00 €
		MAZEAU Lola, née le 27/08/2002, recrutée pour préparer un DCG sur 2 ans.	3 000,00 €
		COSTA Matteo, né le 06/08/2004, recruté pour préparer un Bac pro TP sur 1 an.	1 500,00 €
		MESNAGE Alexandre, né le 02/08/2004, recruté pour préparer un CAP Constructeur sur 1 an.	1 500,00 €
		GREGOIRE Killian, né le 30/01/2006, recruté pour préparer un CAP Constructeur sur 1 an.	1 500,00 €
SARL TURPIN 20 Route du Bellanger 41110 CHATEAUVIEUX	23/02/2024	CHUET-DUVOUX Antoine, né le 15/05/2008, recruté pour préparer un CAP Menuisier sur 2 ans.	3 000,00 €
		SAUVESTRE Charlie, né le 04/06/2004, recruté pour préparer un BP Menuisier sur 2 ans.	3 000,00 €
		DANIEL Corentin, né le 25/04/2005, recruté pour préparer un CAP Menuisier sur 2 ans.	3 000,00 €
RESTAURANT LES CLOSEAUX Les Closeaux 41400 VALLIERES-LES-GRANDES	23/02/2024	GAUCHER-UNGURU Gérard, né le 09/04/2008, recruté pour préparer un CAP cuisine sur 2 ans.	3 000,00 €
ETABLISSEMENT BOULANGER 25 Rue Principale 41140 SAINT-ROMAIN-SUR-CHER	23/02/2024	BOURDET Erwan, né le 24/11/2007, recruté pour préparer un CAP Boulanger sur 2 ans.	3 000,00 €
		FILIPPI Luigi, né le 30/10/2003, recruté pour préparer un CAP Boulanger sur 1 an	1 500,00 €

Et de la publication/notification le

BOUGE TP La Bernardière CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	23/02/2024	FRANCHET Diego, né le 28/11/2008, recruté pour préparer un CAP Constructeur sur 2 ans.	3 000,00 €
LA BOTTE D'ASPERGES 52 Rue Pierre Henri Mauger CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	23/02/2024	FOUQUET Tom, né le 17/05/2004, recruté pour préparer un BTS Management en restauration sur 2 ans.	3 000,00 €
MAX VAUCHÉ PRODUCTION 2 Rue des Albizias CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	23/02/2024	LE TURDU Thomas, né le 11/11/2005, recruté pour préparer un CAP Chocolatier sur 1 an.	1 500,00 €
		GARNIER Elina, née le 28/02/2006, recrutée pour préparer un CAP Chocolatier sur 1 an.	1 500,00 €
		SPECTE Céliane, née le 03/05/2004, recrutée pour préparer un BTS compla- gestion sur 1 an.	1 500,00 €
		GUISEMBERT Cloé, née le 03/09/2004, recrutée pour préparer un CAP Chocolatier sur 1 an.	1 500,00 €
		BENEDETTI Coleen, née le 29/10/2005, recrutée pour préparer un CAP Chocolatier sur 1 an.	1 500,00 €
KAOLINE 81 Route de Blois, 41700 COUDES	23/02/2024	ANDRE Victoria, née le 27/05/2003, recrutée pour préparer un CAP Tournage en céramique sur 1 an.	1 500,00 €
ARC 41 5 La Hutterie, 41400 VALLIERES-LES-GRANDES	23/02/2024	ZADRAN Naimatullah, né le 30/08/2004, recruté pour préparer un CAP de métier du plâtre et de l'isolation sur 2 ans.	3 000,00 €
Total des aides à l'apprentissage			61 500.00 €

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 19 mars 2024

Le Président,  
Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20240318-18M24-1-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2024  
Date de réception en préfecture : 20/03/2024  
Et de la publication/notification le

21 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

**BUREAU DU 18 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	-----
<b>2<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur MARINIER Jean-François	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>3<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur LACROIX Eric
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	-----	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	-----	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Madame MICHOT Karine	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur HENAULT Damien	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	-----		

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 20
- présents : 12
- votants : 16

**Date de convocation :**  
Le 12 mars 2024

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Madame OLIVIER Christine – Monsieur GOUTX Alain – Monsieur POMA Alain – Monsieur BIETTE Bernard – Monsieur MARTELLIERE Eric – Monsieur EPIAIS Jean-Pierre – Monsieur GIBAUT Patrick –

**Ont donné pouvoir :** Madame OLIVIER Christine à Monsieur MARINIER Jean-François – Monsieur GOUTX Alain à Monsieur PAOLETTI Jacques – Monsieur POMA Alain à Madame DELORD Martine – Monsieur GIBAUT Patrick à Madame COCHETON Stella –

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 18M24-2-1

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SA LE DOMAINE DES ANGES, 33 route de Phages, THENAY, 41400 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE**

Par courrier du 23 février 2024, Monsieur LEBEL Mickaël, Président de la SA le Domaine des Anges sise 33 route de phages à Thenay, commune déléguée du Controis-en-Sologne (41400), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer la fabrication d'un dôme géodésique et d'une couverture acrylique nécessaires à leur activité.

Le montant de l'opération est estimé à 12 877.00 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 12 mars 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 23 février 2024 de Monsieur LEBEL Mickaël, Président de la SA le Domaine des Anges sise 33 route de phages à Thenay, commune déléguée du Controis-en-Sologne (41400),

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 12 mars 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 3 219.25 € au titre du développement économique à la SA le Domaine des Anges sise 33 route de phages à Thenay, commune déléguée du Controis-en-Sologne (41400)

Et de la publication/notification le

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202309 du budget principal 2024.
- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 19 mars 2024  
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20240318-18M24-2-1-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2024  
Date de réception préfecture : 20/03/2024

Et de la publication/notification le **21 MARS 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

**BUREAU DU 18 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1 <sup>ère</sup> Vice-président	Madame COCHETON Stella	1 <sup>er</sup> membre	-----
2 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Monsieur MARINIER Jean-François	2 <sup>ème</sup> membre	-----
3 <sup>ème</sup> Vice-président	Madame DELORD Martine	3 <sup>ème</sup> membre	Monsieur RACAULT Olivier
4 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4 <sup>ème</sup> membre	Monsieur LACROIX Eric
5 <sup>ème</sup> Vice-présidente	-----	5 <sup>ème</sup> membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6 <sup>ème</sup> Vice-présidente	-----	6 <sup>ème</sup> membre	-----
7 <sup>ème</sup> Vice-président	Madame MICHOT Karine	7 <sup>ème</sup> membre	Monsieur CARNAT Eric
8 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Monsieur ROSET Jean-Jacques	8 <sup>ème</sup> membre	-----
9 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur HENAULT Damien	9 <sup>ème</sup> membre	-----
10 <sup>ème</sup> Vice-président	-----		

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 20
- présents : 12
- volants : 16

**Date de convocation :**

Le 12 mars 2024

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Madame OLIVIER Christine – Monsieur GOUTX Alain – Monsieur POMA Alain – Monsieur BIETTE Bernard – Monsieur MARTELLIERE Eric – Monsieur EPIAIS Jean-Pierre – Monsieur GIBAULT Patrick –

**Ont donné pouvoir :** Madame OLIVIER Christine à Monsieur MARINIER Jean-François – Monsieur GOUTX Alain à Monsieur PAOLETTI Jacques – Monsieur POMA Alain à Madame DELORD Martine – Monsieur GIBAULT Patrick à Madame COCHETON Stella –

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 18M24-2-2

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SOCIETE SORET DERISBOURG, sise 146 rue Gilbert Michel, à SAINT-GEORGES-SUR-CHER (41400)**

Par courrier du 23 février 2024, Monsieur Mickael DERISBOURG et Monsieur Nicolas SORET, gérants de la Société SORET-DERISBOURG, sise 146 rue Gilbert Michel à Saint-Georges-sur-Cher (41400), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'achat d'un chariot élévateur nécessaire à leur activité.

Le montant de l'opération est estimé à 110 000.00 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 12 mars 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 23 février 2024 de Monsieur Mickael DERISBOURG et Monsieur Nicolas SORET, gérants de la Société SORET-DERISBOURG, sise 146 rue Gilbert Michel à Saint-Georges-sur-Cher (41400) ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 12 mars 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 5 000.00 € au titre du développement économique à la Société SORET-DERISBOURG, sise 146 rue Gilbert Michel à Saint-Georges-sur-Cher (41400).

Et de la publication/notification le

MARS 2024

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202309 du budget principal 2024.
- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 19 mars 2024  
Le Président,  
Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20240318-18M24-2-2-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2024  
Date de réception préfecture : 20/03/2024

Et de la publication/notification le **21 MARS 2024**



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

**BUREAU DU 18 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 20
- présents : 12
- volants : 16

**Date de convocation :**

Le 12 mars 2024

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	-----
<b>2<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur MARINIER Jean-François	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>3<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur LACROIX Eric
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	-----	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	-----	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Madame MICHOT Karine	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur HENAULT Damien	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	-----		

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Madame OLIVIER Christine – Monsieur GOUTX Alain – Monsieur POMA Alain – Monsieur BIETTE Bernard – Monsieur MARTELLIERE Eric – Monsieur EPIAIS Jean-Pierre – Monsieur GIBAUT Patrick –

**Ont donné pouvoir :** Madame OLIVIER Christine à Monsieur MARINIER Jean-François – Monsieur GOUTX Alain à Monsieur PAOLETTI Jacques – Monsieur POMA Alain à Madame DELORD Martine – Monsieur GIBAUT Patrick à Madame COCHETON Stella –

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 18M24-2-3

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : RESTAURANT FLEUR DE SEL, sis 15 Place Pierre Fidèle Bretonneau à SAINT-GEORGES-SUR-CHER (41400)**

Par courrier du 22 janvier 2024, Monsieur Mickaël RENARD, gérant du restaurant Fleur de Sel sis 15 Place Pierre Fidèle Bretonneau à Saint-Georges-sur-Cher (41400) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'achat de claustra, de parasols et de lampes chauffantes.

Le montant de l'opération est estimé à 12 799.77 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 12 mars 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 22 janvier 2024, Monsieur Mickaël RENARD gérant du restaurant Fleur de Sel sis 15 Place Pierre Fidèle Bretonneau à Saint-Georges-sur-Cher (41400) ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre de fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 12 mars 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 3 199.94 € au titre du développement économique au restaurant Fleur de Sel sis 15 Place Pierre Fidèle Bretonneau à Saint-Georges-sur-Cher (41400).

Et de la publication/notification le

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202309 du budget principal 2024.
- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 19 mars 2024  
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20240318-18M24-2-3-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2024  
Date de réception préfecture : 20/03/2024

Et de la publication/notification le **21 MARS 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

**BUREAU DU 18 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	-----
<b>2<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur MARINIER Jean-François	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>3<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur LACROIX Eric
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	-----	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	-----	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Madame MICHOT Karine	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur HENAULT Damien	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	-----		

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 20
- présents : 12
- volants : 16

**Date de convocation :**

Le 12 mars 2024

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Madame OLIVIER Christine – Monsieur GOUTX Alain – Monsieur POMA Alain – Monsieur BIETTE Bernard – Monsieur MARTELLIERE Eric – Monsieur EPIAIS Jean-Pierre – Monsieur GIBAULT Patrick –

**Ont donné pouvoir :** Madame OLIVIER Christine à Monsieur MARINIER Jean-François – Monsieur GOUTX Alain à Monsieur PAOLETTI Jacques – Monsieur POMA Alain à Madame DELORD Martine – Monsieur GIBAULT Patrick à Madame COCHETON Stella –

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

**N° 18M24-2-4**

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SARL SEPTEM COURTAULT sise Clos de la Bonneterie, rue des Bois à MONTRICHARD VAL DE CHER (41400)**

Par courrier du 7 décembre 2023, Monsieur Pascal COURTAULT, dirigeant de la SARL SEPTEM COURTAULT, sise Clos de la Bonneterie, rue des Bois à Montrichard Val de Cher (41400), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'achat deux machines-outils numériques nécessaires à son activité.

Le montant de l'opération est estimé à 208 000.00 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 12 mars 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 7 décembre 2023, Monsieur Pascal COURTAULT, dirigeant de la SARL SEPTEM COURTAULT, sise Clos de la Bonneterie, rue des Bois à Montrichard Val de Cher (41400) ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 12 mars 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 5 000.00 € au titre du développement économique à la SARL SEPTEM COURTAULT, sise Clos de la Bonneterie, rue des Bois à Montrichard Val de Cher (41400).
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202309 du budget principal 2024.

Et de la publication/notification le

ASIS 20AM 1 5

- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 19 mars 2024  
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20240318-18M24-2-4-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2024  
Date de réception préfecture : 20/03/2024

Et de la publication/notification le **21 MARS 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

**BUREAU DU 18 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

Nombre membres du  
bureau :

- en exercice : 20
- présents : 12
- volants : 16

Date de convocation :  
Le 12 mars 2024

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	----
<b>2<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur MARINIER Jean-François	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>3<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur LACROIX Eric
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	----	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	----	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Madame MICHOT Karine	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur HENAULT Damien	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	----
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	----		

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Madame OLIVIER Christine – Monsieur GOUTX Alain – Monsieur POMA Alain – Monsieur BIETTE Bernard – Monsieur MARTELLIERE Eric – Monsieur EPIAIS Jean-Pierre – Monsieur GIBault Patrick –

**Ont donné pouvoir :** Madame OLIVIER Christine à Monsieur MARINIER Jean-François – Monsieur GOUTX Alain à Monsieur PAOLETTI Jacques – Monsieur POMA Alain à Madame DELORD Martine – Monsieur GIBault Patrick à Madame COCHETON Stella –

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 18M24-2-5

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SA INWE FOOD, sise 3 boulevard de l'Industrie à CONTRES, commune déléguée du CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)**

Par courrier du 23 novembre 2023, Monsieur Olivier PAURD, Président de la SAS INWE FOOD, sise 3 boulevard de l'Industrie à Contres, commune déléguée du CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer du matériel de boucherie.

Le montant de l'opération est estimé à 25 000.00 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 12 mars 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 23 novembre 2023, Monsieur Olivier PAURD, Président de la SAS INWE FOOD, sise 3 boulevard de l'Industrie à Contres, commune déléguée du CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700) ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 12 mars 2024 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 5 000.00 € au titre du développement économique à SAS INWE FOOD, sise 3 boulevard de l'Industrie à Contres, commune déléguée du CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700).
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202309 du budget principal 2024.

Et de la publication/notification le

- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 19 mars 2024  
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20240318-18M24-2-5-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2024  
Date de réception préfecture : 20/03/2024

Et de la publication/notification le **21 MARS 2024**



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

**BUREAU DU 18 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Étaient présents :**

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 20
- présents : 12
- volants : 16

**Date de convocation :**  
Le 12 mars 2024

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	-----
<b>2<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur MARINIER Jean-François	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>3<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur LACROIX Eric
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	-----	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	-----	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Madame MICHOT Karine	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur HENAUULT Damien	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	-----		

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :** Madame OLIVIER Christine – Monsieur GOUTX Alain – Monsieur POMA Alain – Monsieur BIETTE Bernard – Monsieur MARTELLIERE Eric – Monsieur EPIAIS Jean-Pierre – Monsieur GIBALT Patrick –

**Ont donné pouvoir :** Madame OLIVIER Christine à Monsieur MARINIER Jean-François – Monsieur GOUTX Alain à Monsieur PAOLETTI Jacques – Monsieur POMA Alain à Madame DELORD Martine – Monsieur GIBALT Patrick à Madame COCHETON Stella –

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 18M24-3

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA BIBLIOTHEQUE SONORE DE BLOIS**

Créée en 1972 par les Lion's clubs, l'Association des donateurs de voix enregistre des livres et des revues (locales et nationales), sur des CD / MP3, qu'elle met à disposition gratuitement des personnes ayant un handicap les empêchant de lire. Elle dispose de 120 bibliothèques sonores réparties sur l'ensemble des départements.

C'est à Blois, 12 rue de la Garenne qu'est installée celle du Loir-et-Cher. Son action couvre Blois et l'ensemble du département en mettant à disposition gratuitement environ 2 000 livres et revues afin de rompre l'isolement des personnes atteintes d'une déficience visuelle, physique et cognitive les empêchant de lire afin de leur redonner l'accès à la lecture, l'information, le savoir et la culture. L'Association fonctionne grâce à des dons et subventions des collectivités. Face aux difficultés liées à la diminution des subventions attribuées par le Département de Loir-et-Cher et la Région Centre-Val de Loire, par courrier du 7 décembre 2023, Monsieur Olivier COBOS, Président de la bibliothèque sonore de BLOIS, sollicite une subvention auprès de la Communauté d'un montant de 2 376.09 € pour financer le fonctionnement de leur structure (fournitures, achat CD, charges locatives).

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 12 mars 2024,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 2 376.09 € à la bibliothèque sonore de BLOIS sise 12 rue de la Garenne.
- Dit que le crédit sera inscrit à l'article 65748 du budget principal.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à l'effet de signer tous actes et pièces y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception à la Préfecture  
Accuse de réception en préfecture  
041-200072064-20240318-18M24-3-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2024  
Date de réception préfecture : 20/03/2024

Et de la publication/notification le **21 MARS 2024**

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 19 mars 2024

Le Président,  
Jacques PAOLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

**BUREAU DU 18 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

**Etaient présents :**

<b>Président</b>	Monsieur PAOLETTI Jacques		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	Madame COCHETON Stella	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	-----
<b>2<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur MARINIER Jean-François	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>3<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Madame DELORD Martine	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur RACAULT Olivier
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur LACROIX Eric
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	-----	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CORNEVIN Bernard
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	-----	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Madame MICHOT Karine	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur CARNAT Eric
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur ROSET Jean-Jacques	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur HENAULT Damien	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	-----		

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 20
- présents : 12
- volants : 16

**Date de convocation :**  
Le 12 mars 2024

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Madame OLIVIER Christine – Monsieur GOUTX Alain – Monsieur POMA Alain – Monsieur BIETTE Bernard – Monsieur MARTELLIERE Eric – Monsieur EPIAIS Jean-Pierre – Monsieur GIBAULT Patrick –

**Ont donné pouvoir :** Madame OLIVIER Christine à Monsieur MARINIER Jean-François – Monsieur GOUTX Alain à Monsieur PAOLETTI Jacques – Monsieur POMA Alain à Madame DELORD Martine – Monsieur GIBAULT Patrick à Madame COCHETON Stella –

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N°18M24-4

**VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION ZB N°181p, 184p, 185p, 187p, 189p, 208p, 224p, 225p, 231p, 236p, 238p, 241p, 242p, 246p, 249p, 252p, 255p, 258p, 260p, 262p, 265p ET 268p SISES AVENUE CHER SOLOGNE A SELLES-SUR-CHER (41130) AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SELLES-SUR-CHER**

Par courrier en date du 12 mars 2024, la commune de Selles-sur-Cher, représentée par son Maire en exercice, Madame Stella COCHETON, dont le siège social se situe 1 place Général de Gaulle à Selles-sur-Cher (41130), a fait part de sa volonté d'acquérir les parcelles cadastrées section ZB 181p, 184p, 185p, 187p, 189p, 208p, 224p, 225p, 231p, 236p, 238p, 241p, 242p, 246p, 249p, 252p, 255p, 258p, 260p, 262p, 265p et 268p d'une superficie totale de 8 853 m<sup>2</sup> sises avenue Cher Sologne à Selles-sur-Cher (41130) et faisant partie des réserves foncières de la communauté.

Il est proposé au Bureau de procéder à cette transaction au prix de 8 € HT / m<sup>2</sup>, TVA en sus.

Vu le courrier de la commune de Selles-sur-Cher en date du 12 mars 2024,  
Vu l'avis du service des domaines en date du 22 janvier 2024,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de vendre les parcelles cadastrées section ZB 181p, 184p, 185p, 187p, 189p, 208p, 224p, 225p, 231p, 236p, 238p, 241p, 242p, 246p, 249p, 252p, 255p, 258p, 260p, 262p, 265p et 268p d'une superficie totale de 8 853 m<sup>2</sup> sises avenue Cher Sologne à Selles-sur-Cher (41130), au profit de la commune de Selles-sur-Cher, représentée par son Maire en exercice, Madame Stella COCHETON, dont le siège social se situe 1 place Général de Gaulle à Selles-sur-Cher (41130), moyennant le prix de 8 € HT / m<sup>2</sup>, TVA en sus.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) à l'effet de signer tous actes et pièces afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 19 mars 2024

Le Président,

Jean-Luc BRAULT



Certifié exécutoire par le Président  
Accompagné de la présentation à la Préfecture  
041200072064-20240318-18M24-4-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2024  
Date de réception préfecture : 20/03/2024

Et de la publication/notification le

**21 MARS 2024**